

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mai 2019 à 11 heures

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mai 2019 à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUMIO, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

Date de la convocation : 20 mai 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président : Etienne SUZZONI

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BRUNO

Etaient présents : Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1^{er} adjoint, Noëlle MARIANI, 2^{ème} adjoint, Fabrice ORSINI, 3^{ème} adjoint, Barbara LAQUERRIERE, 4^{ème} adjoint, Pascal ALBERTINI, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA, Marlène PUJOL-MORETTI, Maxime VUILLAMIER.

Etaient absents excusés :

Frédéric HOFNER donne procuration à Etienne SUZZONI

Bernadette MORATI donne procuration à Jean PAOLINI

Sébastien DOMINICI donne procuration à Marlène PUJOL-MORETTI

Etaient absents :

Sébastien LOMELLINI

Camille PARIGGI

Commune de LUMIO

Séance du 27 mai 2019

ORDRE DU JOUR :

- Accessibilité multimédia du sentier du patrimoine – Approbation du projet et demande de financement

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 11 heures

DELIBERATION N°49/2019

**OBJET : - Accessibilité multimédia du « sentier du patrimoine » -
Approbation du projet et demande de financement**

Monsieur le Maire expose que la commune a pour projet d'améliorer l'accessibilité distante du sentier du patrimoine (accessibilité multimédia).

Ce projet consiste en la réalisation de la visite virtuelle du sentier et des mises à jour des informations dans le site internet « sentier du patrimoine ».

Il est précisé qu'un commentaire audio pour chaque point d'intérêt sera réalisé en trois langues : français, italien et corse.

Le Bureau d'information touristique intégrera un point d'information spécifique afin de réaliser les visites virtuelles du sentier du patrimoine et sera doté :

- de deux casques de visualisation VR (Réalité Virtuelle) contenant une vidéo de 360° de visite du sentier et la possibilité d'accéder aux autres vidéos disponibles des « sentiers du patrimoine »
- un pupitre 42'' interactif.

Pour la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse au titre du projet européen GRITACCESS – Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible Patrimoniale et culturel.

GRITACCESS est un projet stratégique du Programme Interreg Transfrontalier Italie – France Maritime 2013-2020 dont la Collectivité de Corse est chef de file et qui vise au développement de réseaux transfrontaliers de sites culturels.

Le montant du projet est estimé à 26.100,00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| - Subvention GRITACCESS (85%) | 22.185,00 € |
| - Participation communale (15%) | 3.915,00 € |

A ce titre, une convention sera établie entre la commune et l'Office de l'Environnement de la Corse, partenaire du projet GRITACCESS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet ;
- **SOLLICITE** auprès du Président de l'Office de l'Environnement de la Corse une aide financière à hauteur de 22.185,00 € au titre de GRITACCESS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	10
Elus représentés	3
Vote POUR	13
Vote CONTRE	
Abstention	
Non-participation	

